

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 17

Sont présents : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; CHEVALIER Cécile ;
POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; GALERY Jacques ; BADUEL Patrick ; BARDY
Daniel ; DELOM Florence ; VABRE Fabien ; LEGOUT Cécile ; MARCENAC Cécile

Sont absents : BOUTONNET Sabine (procuration à Cécile CHEVALIER) ; PENA-AUBERT
Christelle (procuration à Patricia BENITO) ; RAYNAL Géraud (procuration à Jacques
GALERY) ; PORTERO Séverine (procuration à Jean Luc DONEYS) ; MURAT Frédéric
(procuration à Florence DELOM)

L'an deux-mille vingt-deux, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-
Paul des Landes, convoqué le 08 décembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de
Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

N° 2022-076 – Décision modificative n°6 au Budget Principal

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221 – Entretien bâtiments publics	- 10 000€			
D 6226 – Honoraires	- 2 700€			
R 6455 – Cotisations assurance du personnel		12 700€		
TOTAL DES CREDITS	-12 700€	12 700€		

Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 15/12/2022 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 15/12/2022 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER